



# DOSSIER D'INSCRIPTION CHANTIER PARTICIPATIF

Heudreville sur Eure, le 25 septembre 2021

## 1. Déroulement :

Les chantiers participatifs consistent à réaliser une partie d'un bâtiment, grâce à l'intervention de bénévoles encadrés par un artisan compétent. Ce sont des moments de découverte et de pratique organisés dans le cadre de nos activités associatives. L'objectif du chantier est de favoriser la solidarité :

- aide au maître d'ouvrage pour réaliser son chantier,
- échange et transmission de pratique de la part de l'artisan,
- force de travail et apprentissage des participants bénévoles.

## 2. Réservation :

Votre réservation est prise en compte dès réception de ce dossier.

## 3. Horaires :

Les journées commencent le matin à 9h et se terminent le soir à 17h30/18h00, ces horaires peuvent être modifiés par le maître d'ouvrage. En participant à ce chantier, vous vous engagez à être présent et à respecter ces horaires.

## 4. Repas et logement :

Sauf notification particulière, les repas et le logement ne sont pas assurés.

## 5. Transport et covoiturage :

Le transport jusqu'au lieu du chantier n'est pas assuré. Néanmoins nous vous invitons à vous organiser avec les autres participants pour covoiturer. Vous recevrez la liste des participants au chantier au moins une semaine avant son commencement.

## 6. Pré requis :

Les chantiers participatifs sont accessibles à toute personne le désirant et ayant une bonne condition physique. Les mineurs devront être accompagnés par un adulte. Aucune expérience n'est requise.

## 7. Matériels à prévoir :

Vous devez impérativement prévoir de quoi vous protéger, vous réchauffer et vous changer : combinaison ou vêtements de travail, une paire de gants à votre taille, des chaussures fermées, couvre chef, pulls... De quoi prendre des notes et des photos.

## 8. Sécurité :

Nous vous rappelons qu'un chantier est un lieu potentiellement dangereux, vous devez respecter les consignes de sécurité données par les propriétaires des lieux et par les artisans-animateurs. Vous ne devez pas vous mettre en situation de risque, respectez vos limites !

## 9. Assurance :

L'association est assurée pour les activités bénévoles de ses adhérents. Le chantier est assuré par les propriétaires. Nous vous demandons de nous fournir un justificatif de votre assurance au minimum en responsabilité civile. Celle-ci couvre les dommages que vous pourriez causer à un tiers ou sur le chantier. Vous pouvez également prendre une assurance complémentaire « individuelle accident » pour couvrir les dommages que vous subiriez mais ce n'est pas obligatoire car l'ARPE fournit une complémentaire accident d'office à chaque bénévole inscrit pour le chantier.

Vous pouvez consulter les modalités de cette complémentaire sur notre site internet à ce lien :

[https://drive.google.com/file/d/12YU48SWghNC6AAbdhc\\_14vyvop9uuqTB/view](https://drive.google.com/file/d/12YU48SWghNC6AAbdhc_14vyvop9uuqTB/view) et vous renseignez auprès de votre assureur.



## **DOSSIER D'INSCRIPTION** **à renvoyer à l'ARPE**

Heudreville sur Eure, le 25 septembre 2021

### **Conditions d'inscription:**

- Adhérer à l'association l'ARPE ou Maisons Paysannes de France
- Remplir et renvoyer le dossier d'inscription
- Joindre un justificatif de votre assurance (au minimum responsabilité civile)

**Nom**.....**Prénom**.....

Adresse .....

Code postal.....Ville.....

Mail .....@.....

Téléphone fixe.....Téléphone portable.....

**Je suis déjà adhérent(e)** et suis à jour de ma cotisation (si vous ne savez plus la date, contactez-nous)

**J'adhère à l'occasion de ce chantier participatif** et règle ma cotisation pour un an à compter d'aujourd'hui, Pour un montant libre

### **Je joins un chèque de :**

- 10 euros pour les frais d'inscription et ma cotisation pour un an
- .... euros (ou plus pour soutenir les activités de l'association, déductible à 75% de vos impôts sur le revenus)

**Je suis assuré(e) et je vous joins un certificat de mon assureur :**

- responsabilité civile, qui couvre les dommages que vous pouvez causer aux autres (Obligatoire)
- complémentaire accident, qui couvre les dommages que vous subissez (Non obligatoire)

**Je m'engage lors du stage**

- à être présent durant les horaires 9h – 17h30, (ou autres si précisé par le maître d'ouvrage)
- à respecter les consignes des artisans
- à respecter les lieux et consignes des propriétaires accueillant le chantier participatif,
- à respecter mes limites et à ne pas me mettre en situation de risque.

Fait à ..... le .....

Signature